



2021

Rapport d'activité de la branche Famille

SOMMAIRE

Carte d'identité	4
Éditorial	6
La branche Famille en quelques mots	8
Le conseil d'administration de la Cnaf	10
La direction de la Cnaf	14
La branche Famille en dates	16
La branche Famille en chiffres	18
Les relations avec les partenaires	20
Accompagner les familles	22
Petite enfance	24
Enfance, jeunesse et parentalité	25
Logement, solidarité et insertion	27
Garantir la qualité de service et l'accès aux droits	30
La qualité de service	32
L'accès aux droits	32
Des ressources pour agir	34
Les comptes de la branche Famille	36
La recherche	36
L'informatique	37
L'innovation : le CafLab	38
Glossaire	39



CARTE D'IDENTITÉ

Créée en 1967, la branche Famille comprend la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), et 101 caisses d'Allocations familiales (Caf) elles-mêmes créées en 1946.

Grâce aux Caf, la branche Famille est présente sur tout le territoire national. Deux d'entre elles sont des caisses communes de Sécurité sociale (Ccss), c'est-à-dire regroupant à la fois les accueils de la Caf, de la Cnam et de l'Urssaf, en Lozère et à Mayotte. La branche Famille est l'une des six composantes du régime général de la Sécurité sociale avec la Retraite, la Maladie et les Risques professionnels, le Recouvrement, et récemment l'Autonomie. Le Gouvernement et le Parlement déterminent les missions de la Branche, les prestations qu'elle verse et ses ressources.

La branche Famille couvre trois grands domaines :

- > L'accompagnement des familles (prestations familiales, financement des modes d'accueil individuel et collectif de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, politiques de soutien à la parentalité) ;
- > les aides au logement ;
- > les prestations de solidarité [revenu de solidarité active (Rsa), Prime d'activité, allocation aux adultes handicapés (Aah)].

Les prestations et actions financées par les Caf sont de deux natures :

- > Les prestations légales : il s'agit principalement d'aides financières versées sous forme de compléments de revenu (prestations familiales, allocation logement, etc.) ou de revenu de substitution (Aah, Rsa) ;
- > les prestations extra-légales d'action sociale : aides à l'investissement et au fonctionnement d'équipements et de services (crèches, accueils de loisirs, centres sociaux), accompagnement des familles en difficulté (aides aux vacances, naissances multiples), soutien à la parentalité.

Le financement des prestations versées par la branche Famille provient principalement des cotisations payées par les employeurs, d'impôts et de produits affectés (comme une partie de la Csg) ou, pour certaines prestations, de l'État (Aah et Prime d'activité) ou des départements (Rsa).

Une convention d'objectifs et de gestion (Cog) contractualise les relations entre l'État et la Cnaf renouvelée tous les cinq ans. La Cog 2018-2022 fixe deux objectifs : développer des services aux allocataires et garantir la qualité et l'accès aux droits en modernisant le modèle de production. Le ministère chargé des Solidarités et de la Santé et celui des Comptes publics assurent la tutelle de la Cnaf.

2021 : LA BRANCHE FAMILLE AU SERVICE DES ALLOCATAIRES

Comme l'année précédente, 2021 a été riche en réformes, malgré un contexte compliqué, avec par exemple la mise en place de l'indemnité inflation dont le nombre de bénéficiaires a atteint 3,17 millions. La Branche Famille est, depuis sa création, au service des familles, en leur apportant, au quotidien, soutiens, conseils et aides financières. Nous avons à cœur d'aider nos allocataires et de leur simplifier au maximum les démarches en les accompagnant dans les nouvelles étapes de leur vie quelle que soit leur situation.

En 2021, avec les Caf, nous avons fait face à une crise sanitaire encore aiguë, tout en travaillant sur le long terme; nous avons ainsi adopté trois grandes réformes structurantes afin d'être toujours plus présents aux côtés des familles et de simplifier leurs accès aux droits.

Sur le court terme, face à cette situation de crise vécue par tous, les Caf ont répondu présentes en continuant de verser, sans interruption et en temps et en heure, les différentes aides auxquelles nos allocataires avaient droit, qu'elles soient habituelles ou exceptionnelles comme la prime inflation; présentes également pour nos partenaires que nous avons soutenus par des aides exceptionnelles pour maintenir le bon fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance ou même en finançant près de 12000 nouvelles places en crèche et en maisons d'assistantes maternelles, grâce au Plan rebond. Tous ensemble, Caf et Cnaf, nous avons su faire preuve de résilience pour être au plus près des familles pendant ces temps difficiles.

Tout au long de 2021, nous nous sommes mobilisés également pour préparer l'avenir. Ainsi, nous avons lancé le nouveau service

public de l'intermédiation financière pour les pensions alimentaires étendu à tous les parents divorcés qui en font la demande, afin de simplifier les situations en cas de séparation et de lutter contre l'appauvrissement des familles monoparentales.

De plus, nous avons mis en œuvre la réforme des aides au logement, désormais calculées sur les douze derniers mois de revenus avec une révision trimestrielle. Les Caf peuvent ainsi s'ajuster plus rapidement aux besoins de ses allocataires. Lors de cette élaboration, nous avons dû faire face à de réelles difficultés qui ont éprouvé et mobilisé les équipes des Caf et de la Cnaf. À présent, grâce au travail de chacun, les principaux obstacles ont été surmontés et la réforme menée à son terme.

Parallèlement, nous avons piloté un autre chantier, lui aussi majeur : la mise en place du numéro unique pour se connecter aux services publics et ainsi simplifier les démarches (Calp). Désormais, plus besoin de numéro d'allocataire, seul le numéro de Sécurité sociale suffit. Encore une fois, en 2021, la Caf a été aux côtés de ses allocataires pour les accompagner et leur simplifier la vie.

Être au plus près des familles, aider et soutenir, c'est et ce sera toujours notre Adn. Et c'est pour mieux servir ces familles que nous avons pleinement pris part aux différents projets autour de la petite enfance, initiés par le secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles, Adrien Taquet. Du Plan rebond au développement du portail monenfant.fr, en passant par l'accompagnement du dispositif des 1000 premiers jours ou les études et expérimentations Premiers pas, nous avons été là. Là, pour mettre en place des actions et des améliorations concrètes, mais aussi



pour proposer des pistes de réflexion pour l'avenir, pour une meilleure prise en charge des tout-petits. Là, pour accompagner les familles, les jeunes enfants, leurs parents. Et en 2022, nous continuerons de porter une politique ambitieuse pour la petite enfance, au service du plus grand nombre et de notre société.

Enfin, nous ne pouvons conclure ce bilan de l'année 2021 sans évoquer le nouveau service de lutte contre la fraude « à enjeux » créé en mai dernier. Grâce à lui, la Branche Famille est plus agile et plus réactive pour traquer les nouveaux systèmes de fraudes collectives et à grande échelle. Avec ce service, il s'agit avant tout de préserver notre système de protection sociale en luttant contre son dévoiement et en s'assurant que tous les allocataires reçoivent leurs droits et rien que leurs droits. Il est de la responsabilité de la

Branche dans son ensemble, caisses locales et Caisse nationale, d'assurer l'accès aux justes droits de tous ses allocataires.

L'année 2021 a donc été pour la Branche, grâce à l'engagement sans faille de tous les agents, et au concours des conseils d'administration, riche en réformes, en avancées et en projets, toujours au service des familles. Et 2022 le sera tout autant avec de nombreux projets tels que la future Cog, la généralisation de l'intermédiation financière, la valorisation de notre marque et de nos métiers. Nous sommes ce que nous faisons, soyons-en fiers.

Isabelle Sancerni,
présidente du conseil d'administration
de la Cnaf

Nicolas Grivel,
directeur général



1

LA BRANCHE FAMILLE EN QUELQUES MOTS

Gouvernance de la branche Famille,
dates et chiffres clés de l'année 2021,
relations avec les partenaires :
tels sont les thèmes abordés
dans ce chapitre.

Dernière année de mandature pour le conseil d'administration

12 réunions en 2021

En 2021, le conseil d'administration s'est réuni 12 fois, dont 7 fois en visioconférence, en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19. Il a donné 11 délégations à des commissions pour examiner des textes dans le cadre de la procédure d'urgence. Lors de ces 22 séances, il a statué sur 79 projets de textes, dont 3 ordonnances, 2 lois, 1 article de loi, 55 décrets et 18 arrêtés.

Il a émis un avis favorable sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (Plfss) 2022, tout en saluant le retour à l'équilibre, en 2021, du solde de la branche Famille, et plus particulièrement l'article 52 du Plfss qui rend systématique le déclenchement du dispositif d'intermédiation financière dès qu'un titre exécutoire fixe une pension alimentaire, quelle que soit la procédure de séparation entre les deux parents.

Le conseil d'administration a également voté une motion à destination du ministère des Solidarités et de la Santé sur la règle de non-cumul entre la prestation partagée d'éducation de l'enfant (Prepape) à taux plein et le complément de libre choix du mode de garde de prestation d'accueil du jeune enfant (Cmg Paje).

Le 6 juillet, il a accueilli Sylviane Giampino, présidente du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (Hcfea), présidente du conseil de l'Enfance et de l'Adolescence, et Gilles de Margerie, commissaire général de France Stratégie, et échangé sur le cycle de séminaires Premiers pas.

Dans le domaine législatif et réglementaire, il a donné son avis sur des textes concernant notamment :

- > les modalités de prise en compte de l'allocation versée en cas de décès d'un enfant, et de maintien des prestations familiales suivant le décès de l'enfant;

Le rôle des commissions

Pour mener à bien ses travaux, le conseil d'administration s'appuie sur sept commissions : prestations légales et de la législation (Cpl), action sociale (Cas), administration générale et qualité de service (Cagqs),

- > les conditions d'ouverture et de continuité des droits à certaines prestations familiales dans le contexte de l'épidémie du Covid-19;
- > l'expérimentation de la recentralisation du Rsa;
- > la prorogation des mandats des membres des conseils;
- > le versement de l'indemnité inflation et sa compensation;
- > la création d'un système d'information interministériel des victimes d'attentats et de catastrophes (Sivac).

Dans le domaine de l'action sociale, le conseil d'administration a notamment statué sur :

- > les propositions de poursuite et d'extension des aides exceptionnelles aux équipements familiaux et sociaux financés par la branche Famille, touchés par la crise sanitaire;
- > le Plan rebond petite enfance 2021-2022;
- > le nouveau référentiel national des relais petite enfance;
- > la mise en œuvre du volet 3 (aide au fonctionnement) du Fonds national de soutien à la parentalité;
- > la simplification du financement de l'aide à domicile;
- > l'évolution de la prestation de service vacances.

Il a également été informé de la dissolution du service national d'appui à la vente des centres de vacances, des premiers résultats et du déploiement du parcours séparation et de la montée en puissance du dispositif intermédiation financière des pensions alimentaires.

Dans les domaines financier et comptable, il a arrêté les comptes combinés de la branche Famille et les comptes de la Cnaf pour l'exercice 2020 et prit connaissance, avec satisfaction, de la certification des comptes 2020 de la branche Famille par la Cour des comptes.

financement (Cf), information et communication (Cic), recherche et prospective (Crp), relations internationales (Cri). Au total, elles se sont réunies 37 fois, dont 23 fois en visioconférence et 14 fois en présentiel.

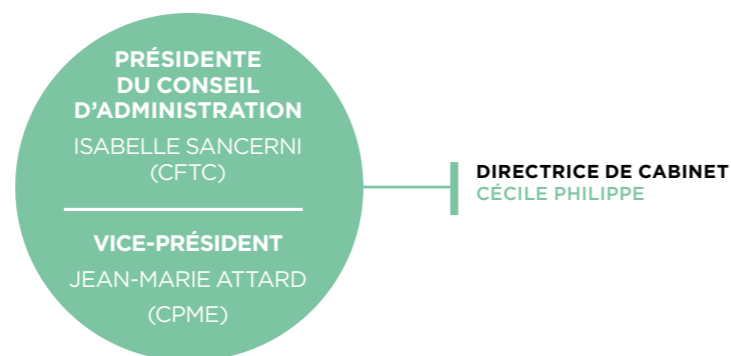


LE RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est composé de 35 membres, représentant les parties prenantes de la Branche : organisations syndicales, patronales, familiales ainsi que des personnalités qualifiées, nommées par arrêté ministériel pour une durée de quatre ans. Il participe à la définition de la politique de la branche Famille de la Sécurité sociale et en assure le suivi dans le cadre de la Cog.

Le conseil d'administration vote les budgets du fonds national de gestion (Fng), du fonds national d'action sociale (Fnas) – dont il arrête les conditions d'utilisation – et de l'établissement public (Cnaf). Il supervise l'activité du directeur général et du directeur comptable et financier. Le Gouvernement le consulte en matière de réglementation. Un nouveau conseil d'administration a été installé le 10 février 2022, en présence d'Adrien Taquet, secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles (voir l'organigramme du nouveau conseil d'administration en annexe).

Composition du conseil d'administration au 31 décembre 2021



Le directeur de la Sécurité sociale et/ou le directeur général de la Cohésion sociale et/ou le directeur du Budget ou leurs représentants, les commissaires de gouvernement peuvent également assister au Ca.

REPRÉSENTANTS DES ASSURÉS SOCIAUX SUR DÉSIGNATION

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL (CGT)

TITULAIRES : Ahmed Hamadi, Joël Raffard, Odile Thomas

SUPPLÉANTS : Michel Coronas, Birgit Hilpert, Jérôme L'Hommé

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL FORCE OUVRIÈRE (CGT-FO)

TITULAIRES : Olivier Froger, Chantal Largeron-Alarçon, Jacques Rimeize

SUPPLÉANTS : Isabelle Goudier, Béatrice Lavit, Jean-Jacques Rodrigues

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL (CFDT)

TITULAIRES : Christophe Blanco, Isabelle Jost, jusqu'au 28 novembre (puis remplacée par Gwenaëlle Monnier), Pascal Letort

SUPPLÉANTS : Nadine Brucher, Marie-Hélène Lambert-Pierrel, jusqu'au 8 février (puis remplacée par Patricia Hacquard jusqu'au 28 novembre, laquelle est ensuite remplacée par Isabelle Jost), Michel Le Diréach

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DES TRAVAILLEURS CHRÉTIENS (CFTC)

TITULAIRES : Christian Cailliau, Isabelle Sancerni

SUPPLÉANTS : Yves Clément, Clotilde Furini

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENCADREMENT CGC (CFE-CGC)

TITULAIRES : Jean-Yves Delannoy, Denise Paul

SUPPLÉANTS : Fabienne Guizien, Jean-Marie Vessoudevin

REPRÉSENTANTS DES EMPLOYEURS SUR DÉSIGNATION

MOUVEMENT DES ENTREPRISES DE FRANCE (MEDEF)

TITULAIRES : Éric Delabrière, Béatrice Gruau-Racine, Elsa Hervy, Jean-Pierre Mazel, Olivier Peraldi, Roxane Solesse

SUPPLÉANTS : Stéphanie Bernard, Serge Figueroa, Édith Galland, Nathalie Humilière, Yves Larrouture, Jean-Emmanuel Rodocanachi jusqu'au 28 mars (puis remplacé par Matthieu Haddak)

UNION DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ (U2P)

TITULAIRES : Yves Devaux, Corine Postel

SUPPLÉANTS : Agnès Hautin, Alain Rochette

CONFÉDÉRATION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (CPME)

TITULAIRES : Jean-Marie Attard, Ghislaine Garcia

SUPPLÉANTS : Séverine Duprat-Hajji, Christophe Soupizet

REPRÉSENTANTS DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS SUR DÉSIGNATION

UNION DES ENTREPRISES DE PROXIMITÉ (U2P)

TITULAIRE : Fabienne Munoz

SUPPLÉANTE : Aude Lecroart

CONFÉDÉRATION DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (CPME)

TITULAIRE : Stanislas Renié

SUPPLÉANT : Christian Gélis

UNION NATIONALE DES PROFESSIONS LIBÉRALES ET DE LA CHAMBRE NATIONALE DES PROFESSIONS LIBÉRALES (UNAPL-CNPL)

TITULAIRE : Dominique Blanc

SUPPLÉANT : Christophe Yuen

REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS FAMILIALES SUR DÉSIGNATION

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES (UNAF)

TITULAIRES : Marie-Agnès Besnard, Jacques Buisson, Elsa Cohen, Alain Feretti, Laurent Giry

SUPPLÉANTS : Michel Bissardon, François-Xavier Degoul, Véronique Desmaizières, Monique Dupuy, François Lebègue

PERSONNES QUALIFIÉES SUR DÉSIGNATION DU MINISTRE CHARGÉ DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Françoise Fromageau, Marc Gurgand, Dominique Lefévre, Martine Vignau

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

AU TITRE DU COLLÈGE DES EMPLOYÉS ET ASSIMILÉS

Mélanie Fraticelli

AU TITRE DU COLLÈGE DES CADRES ET ASSIMILÉS

Carole Belladonna

COMMISSIONS

FINANCEMENT

PRÉSIDENT : Jacques Rimeize
VICE-PRÉSIDENT : Jean-Yves Delannoy
DÉLÉGUÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL : Jean-Baptiste Hy

PRESTATIONS LÉGALES ET LÉGISLATION

PRÉSIDENT : Yves Devaux
VICE-PRÉSIDENT : Yves Clément
DÉLÉGUÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL : Frédéric Marinacce

ACTION SOCIALE

PRÉSIDENTE : Béatrice Gruau-Racine
VICE-PRÉSIDENT : Alain Feretti
DÉLÉGUÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL : Frédéric Marinacce

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET QUALITÉ DE SERVICE

PRÉSIDENT : Christophe Blanco
VICE-PRÉSIDENT : Dominique Blanc
DÉLÉGUÉE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL : Agnès Basso-Fattori

INFORMATION ET COMMUNICATION

PRÉSIDENTE : Denise Paul
VICE-PRÉSIDENT : Olivier Froger
DÉLÉGUÉE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL : Fanny Auverny-Bennetot

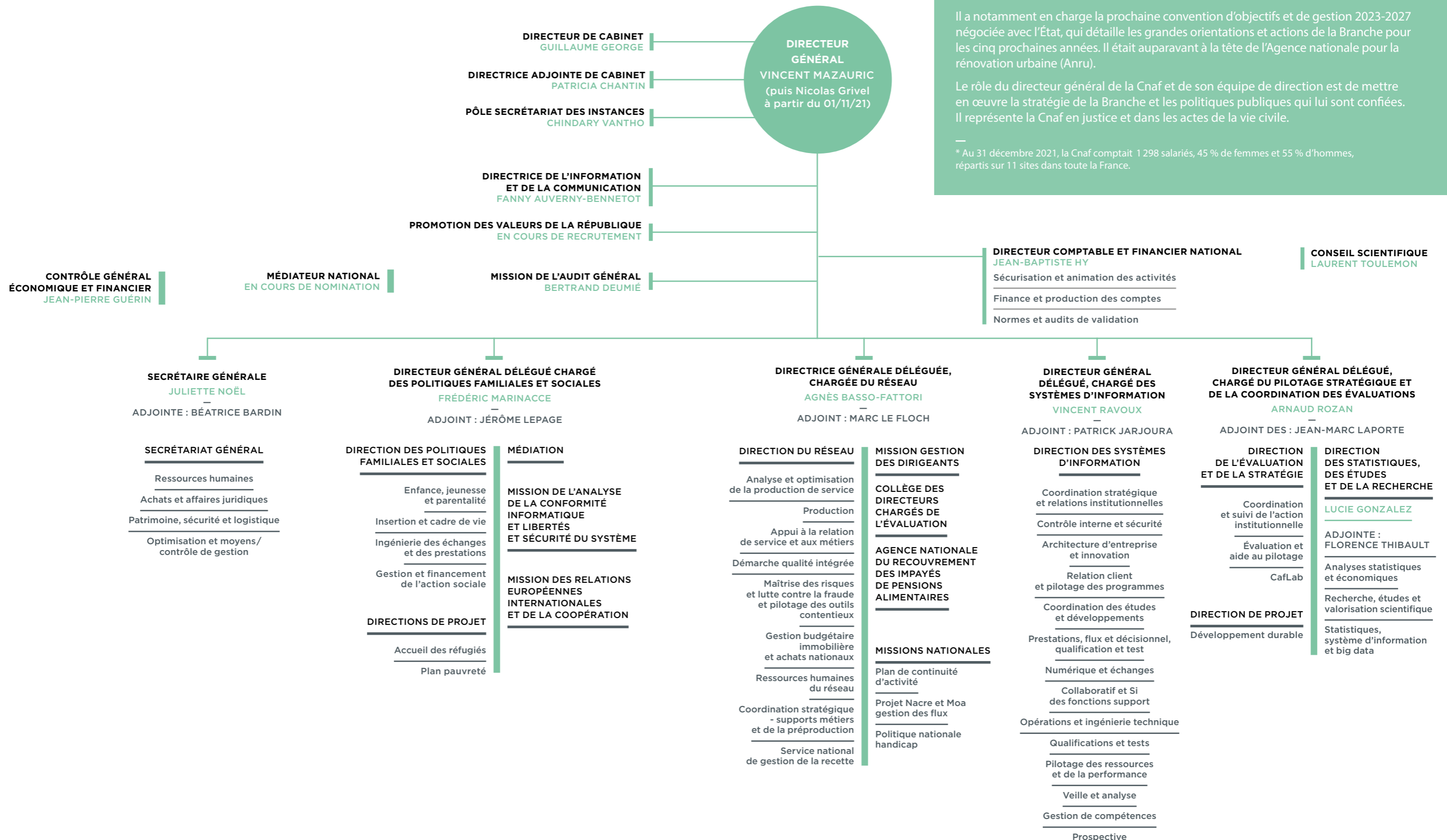
RECHERCHE ET PROSPECTIVE

PRÉSIDENT : Joël Raffard
VICE-PRÉSIDENT : Jean-Pierre Mazel
DÉLÉGUÉE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL : Lucie Gonzalez

RELATIONS INTERNATIONALES

PRÉSIDENT : Jacques Buisson
VICE-PRÉSIDENTE : Patricia Hacquard
DÉLÉGUÉE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL : Frédérique Leprince

Organigramme des services de la Cnaf au 31 décembre 2021



NICOLAS GRIVEL, NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CNAF

Nommé le 27 octobre 2021 en conseil des ministres, Nicolas Grivel a pris ses fonctions de nouveau directeur général de la Cnaf* le 1^{er} novembre dernier. Il succède à Vincent Mazauric.

Il a notamment en charge la prochaine convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 négociée avec l'État, qui détaille les grandes orientations et actions de la Branche pour les cinq prochaines années. Il était auparavant à la tête de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru).

Le rôle du directeur général de la Cnaf et de son équipe de direction est de mettre en œuvre la stratégie de la Branche et les politiques publiques qui lui sont confiées. Il représente la Cnaf en justice et dans les actes de la vie civile.

* Au 31 décembre 2021, la Cnaf comptait 1 298 salariés, 45 % de femmes et 55 % d'hommes, répartis sur 11 sites dans toute la France.

La branche Famille en dates



2 FÉVRIER

la Cnaf adopte le Plan rebond petite enfance : 200 millions d'euros sont votés pour développer les places en crèche et en Mam.



7 AVRIL

Troisième confinement oblige, la Cnaf réactive les dispositifs d'aides exceptionnelles votés en 2020 pour les secteurs de la petite enfance et de l'enfance.



1^{ER} SEPTEMBRE

monenfant.fr devient le site de référence d'information aux familles sur les modes de garde.

1^{ER} NOVEMBRE

Prise de poste de Nicolas Grivel, nouveau directeur général de la Cnaf.



25 ET 26 NOVEMBRE

Rencontre annuelle des présidents des Ca de Caf à Nîmes.

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET

AOÛT

SEPTEMBRE

OCTOBRE

NOVEMBRE

DÉCEMBRE

1^{ER} JANVIER

Les Caf peuvent servir d'intermédiaires pour le paiement des pensions alimentaires sur demande d'un des parents et même sans impayés.



Réforme des aides personnelles au logement.

Désormais, celles-ci se calculent sur la base des revenus des douze derniers mois glissants et non plus sur ceux de l'année N-2.



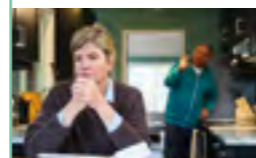
8 MARS

Pour la deuxième année consécutive, la Cnaf atteint 93/100 à l'index d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.



17 MAI

La Cnaf et la Fédération bancaire française (Fbf) signent une convention pour sensibiliser les familles contre les violences conjugales et expliquer la gestion des comptes bancaires en cas de séparation.



15 JUILLET

Isabelle Sancerni rappelle l'importance de l'engagement des Caf dans la promotion de la laïcité, lors d'un déplacement à la Caf de l'Essonne.



27 JUILLET

Brigitte Bourguignon, ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargée de l'Autonomie, rencontre les dirigeants de la Cnaf pour échanger sur l'Ajpa.



5 ET 6 OCTOBRE

La Cnaf participe à la Conférence des familles, organisée par le Gouvernement. Cet événement a été suspendu pendant quatorze ans.

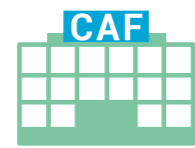


21 DÉCEMBRE

Prolongation des aides exceptionnelles pour les structures petite enfance jusqu'au 31 juillet 2022.



La branche Famille en chiffres



101
Caf

35 200
salariés dont

2 511
en Cdd



13,66
millions
d'allocataires
(au 30 juin 2021)

33,07
millions
de personnes
couvertes, dont

13,98
millions
d'enfants



95,5
milliards d'euros
de prestations
versées, dont

5,6
milliards
pour le Fnas

**Solde
financier**

+ 2,9
milliards d'euros
(contre - 1,8 milliard d'euros
en 2020 et + 1,5 milliard d'euros
en 2019)



Plan rebond :
200
millions d'euros
pour créer :

12 000
places en crèche
et en Mam

ENFANCE

25,4 **6,6**
milliards d'euros millions de bénéficiaires

ALLOCATIONS
FAMILIALES (AF)

12,6 **4,9**
milliards d'euros millions de bénéficiaires

ALLOCATION DE RENTRÉE
SCOLAIRE (ARS)

2 **3,02**
milliards d'euros millions de bénéficiaires

PRESTATION D'ACCUEIL
DU JEUNE ENFANT (PAJE)

10,8 **1,91**
milliards d'euros million de bénéficiaires

LOGEMENT

15,2 **5,9**
milliards d'euros millions de bénéficiaires

AIDE PERSONNALISÉE
AU LOGEMENT (APL)

6,7 **2,7**
milliards d'euros millions de bénéficiaires

ALLOCATION DE LOGEMENT
SOCIALE (ALS)

5 **2,16**
milliards d'euros millions de bénéficiaires

ALLOCATION DE LOGEMENT
FAMILIALE (ALF)

3,5 **0,99**
milliards d'euros million de bénéficiaires

SOLIDARITÉ

32,7 **7**
milliards d'euros millions de bénéficiaires

PRIME D'ACTIVITÉ

9,5 **4,34**
milliards d'euros millions de bénéficiaires

REVENU DE SOLIDARITÉ
ACTIVE (RSA)

10,8 **1,91**
milliards d'euros million de bénéficiaires

ALLOCATION AUX ADULTES
HANDICAPÉS (AAH)

11,2 **1,18**
milliards d'euros million de bénéficiaires

ALLOCATION D'ÉDUCATION
DE L'ENFANT HANDICAPÉ
(AEEH)

1,2 **0,37**
milliard d'euros million de bénéficiaires

QUALITÉ DE SERVICE

11,36
millions d'appels
téléphoniques
traités par les agents
(11,7 millions en 2020)

133,4 **6,64**
millions de courriers
arrivés millions de courriers
allocataires
(136,2 millions en 2020) (6,78 millions en 2020)

4,18
millions de visites à l'accueil
(4,18 millions en 2020)

2,47
millions de rendez-vous réalisés
(1,8 en 2020)

1,063
milliard de visites (605 millions
de visites sur le site ca-f.fr
et 458 millions de visites
sur l'appli mobile)

CONTRÔLES ADAPTÉS

35,6
millions de contrôles

7,1
millions d'allocataires contrôlés
au moins une fois

100 044
lettres de mise en garde
envoyées par les Caf

43 208
fraudes détectées pour
un montant de
309
millions d'euros (255,5 millions
d'euros en 2020). Préjudice moyen :
7 162 euros (6 921 euros en 2020).
100 % des fraudes sanctionnées.

Les relations avec les partenaires

La branche Famille noue des partenariats avec de nombreux acteurs : les autres branches de la Sécurité sociale, les collecti-

tivités locales, le secteur associatif ainsi qu' au niveau international.

Mutualisation de l'éditique entre les branches de la Sécurité sociale

La mutualisation de l'éditique, - ensemble des outils, services et moyens informatiques appliqués à l'édition de documents - opérationnelle depuis 2021, repose sur l'organisation interbranche suivante :

> la Cnam est chargée de la production industrielle pour toutes les branches;

> la Ccmsa et l'Urssaf Caisse nationale se répartissent la gestion de la production semi-industrielle;

> la Cnav gère la plateforme d'échanges de fichiers entre les organismes;

> la Cnaf met à disposition de toutes les branches son outil de consignes et de gestion de stock.

Partenaires petite enfance : mesures exceptionnelles, Plan rebond et relais petite enfance

Comme en 2020, les Caf ont aidé leurs partenaires à faire face aux baisses d'activité induites par la crise sanitaire. Ainsi, 135 millions d'euros d'aides exceptionnelles ont été versés aux crèches et maisons d'assistantes maternelles. Pour l'ensemble des autres services aux familles, les financements ont été maintenus sur la base de 2019.

Pour encourager la création de places d'accueil, la Cnaf a adopté le Plan rebond petite enfance d'un montant global de 200 millions d'euros. Majoration exceptionnelle des aides à l'investissement, revalorisation pérenne des aides au fonctionnement, soutien à la création des maisons d'assistantes maternelles sur les territoires sous-dotés, toutes ces mesures visent à relancer la dynamique de développement tout en contribuant au rééquilibrage territorial de l'offre.

Les effets sont immédiats : avec 11976 décisions d'investissement dans de nouvelles

places en crèche et en maisons d'assistantes maternelles, l'année 2021 est la meilleure depuis le début de la Cog!

Cette année, les relais d'assistantes maternelles (Ram) ont été renommés relais petite enfance (Rpe). Ils s'adressent à la fois :

> aux parents, en les informant sur l'ensemble des solutions d'accueil disponibles, en facilitant le contact avec les assistantes maternelles et en les aidant dans leur rôle de particulier employeur;

> aux professionnels de l'accueil individuel, en leur proposant des espaces d'échanges sur leurs pratiques professionnelles, des ateliers d'éveil avec les enfants et en leur facilitant l'accès à la formation continue.

Les Caf, principal financeur des Rpe, ont versé plus de 130 millions d'euros à plus de 3214 relais petite enfance.

RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES : ÉTAT DES LIEUX

Selon une enquête de 2021 conduite avec l'institut Kantar auprès de partenaires de la branche Famille sur leurs relations avec les Caf, l'ensemble des acteurs interrogés sont globalement satisfaits. Satisfaction d'autant plus grande que le degré de proximité avec les Caf est élevé. Les partenaires plébiscitent la capacité des Caf à travailler avec eux, au-delà de leur rôle de financeurs, pour une stratégie commune. Ainsi, la mise en place des conventions territoriales globales (Ctg) est très appréciée. Points négatifs : les lourdeurs administratives et la crainte d'un certain désengagement sur le terrain. L'étude, sous forme de huit monographies, a abordé les relations de la Branche aussi bien avec ses partenaires nationaux que locaux.



Des relations internationales confortées

En 2021, la Cnaf a contribué au programme de travail triennal de l'Association internationale de la Sécurité sociale (Aiss). La présidente du Ca de la Cnaf, à la tête de la commission technique des prestations familiales, a participé à sept webinaires permettant de toucher plusieurs centaines d'experts internationaux appartenant à des régimes de protection sociale.

La Cnaf préside et assure le secrétariat de la Représentation des institutions françaises de Sécurité sociale auprès de l'Union européenne (Reif) à Bruxelles et contribue aux travaux de la Plateforme européenne des institutions de protection sociale (Esip) dont elle préside le comité Famille et Inclusion sociale.

La veille sur l'environnement européen a été dense avec les répercussions du Brexit et le concours aux travaux de la Reif et de l'Esip. Dans ce cadre, la Cnaf a répondu à quatre consultations conduites par la Commission européenne, en particulier sur le Livre vert

du vieillissement. Des études comparatives ont été menées et mises en ligne sur cafr.fr.

La coopération internationale a été particulièrement à l'honneur avec l'implication dans un séminaire touchant 1800 personnes et le départ de cinq experts dans deux pays (Île Maurice et Sénégal).

Des financements européens soutiennent des projets de la branche Famille, notamment la formation « Web citoyen » pour 700 « Promeneurs du Net » afin de prévenir la radicalisation, le harcèlement et la violence qui touchent les jeunes sur les réseaux sociaux. Une conférence européenne a été organisée sur ce thème avec la participation d'une soixantaine d'acteurs européens. Enfin, le Fonds social européen (Fse) a financé des films valorisant le métier d'assistante maternelle, le développement du site monenfant.fr, et des outils de promotion des crèches à vocation d'insertion professionnelle.



2

ACCOMPAGNER LES FAMILLES

Avancement de la prime de naissance
au septième mois de grossesse,
réforme des aides au logement...
comme en 2020, la branche Famille
a continué à aider les familles.

Petite enfance

Versement de la prime de naissance dès le septième mois de grossesse

Afin d'accueillir leur enfant dans les meilleures conditions possible, les parents bénéficient, depuis le 1^{er} avril 2021, de la prime à la naissance, d'un montant de 948 euros, dès le septième mois de grossesse alors qu'elle était versée au cours du deuxième mois après la naissance depuis 2015.

Depuis novembre 2021, les Caf transmettent le livret des 1000 premiers jours, dès qu'elles reçoivent les déclarations d'une première grossesse.



LES CRÈCHES AVIP REMPLISSENT BIEN LEUR FONCTION

Les crèches labellisées à vocation d'insertion professionnelle (crèche Avip) accueillent des enfants de parents en recherche d'emploi et leur permettent ainsi d'effectuer au mieux cette recherche. Ce label résulte d'une charte cosignée en 2016 par Pôle Emploi, la Cnaf et les ministères chargés des Affaires sociales, du Travail et de la Famille. Une étude récente auprès de plus de 400 parents montre que le dispositif est triplement bénéfique : il accélère les parcours professionnels, il sécurise le parent qui sait que son enfant est pris en charge de manière régulière dans un cadre bienveillant, et il participe positivement au développement de l'enfant.

En juin 2021, on recensait 259 crèches labellisées dans 32 départements alors qu'on en dénombrait moins d'une cinquantaine en 2018.



monenfant.fr : site de référence de la petite enfance

En avril 2021, le dispositif Covid-19 qui facilite la rencontre entre l'offre des professionnels et la demande des personnels prioritaires a été réactivé. Au total, 7500 parents ont demandé une garde d'enfants et 3400 professionnels de la petite enfance ont proposé 22000 places d'accueil. Par ailleurs, après le succès de 2020, le centre de loisirs en ligne a été mis à jour.

Depuis le 1^{er} septembre 2021, les crèches et les assistantes maternelles ont l'obligation de transmettre leurs disponibilités d'accueil sur monenfant.fr. Pour faciliter la mise en œuvre de cette obligation, les crèches peuvent désormais transmettre leurs disponibilités directement depuis leur logiciel de gestion. Les démarches d'inscription et de mise à jour du profil ont été simplifiées pour les assistantes maternelles. À la fin 2021, 104000 assistantes maternelles sont référencées sur monenfant.fr.

Enfance, jeunesse et parentalité

Les accueils collectifs de mineurs

Les accueils collectifs de mineurs (Acm, à savoir les accueils de loisirs, accueils de jeunes, accueils de scoutisme, et séjours de vacances) proposent une offre de loisirs de qualité, accessibles à tous les enfants et adolescents. En 2021, la branche Famille a financé près de 26000 accueils collectifs de mineurs sur les temps péri et extrascolaires pour un montant de 1,2 milliard d'euros.

Pour accompagner ce secteur fragilisé par la crise sanitaire, la branche Famille a revalorisé significativement le montant des aides au fonctionnement versées aux accueils extrascolaires (+ 5 %) et adolescents (+ 56 %), pour un montant total de 25 millions d'euros.



Logement, solidarité et insertion

Réforme des aides au logement

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les aides au logement sont calculées sur les revenus des douze derniers mois glissants et actualisées

tous les trimestres, et non plus sur ceux des deux années précédant la demande.

Le financement des structures pour les jeunes et les parents renforcé

Lancée en 2020 afin d'encourager la création de lieux innovants pour les adolescents (tiers-lieux, fablab...), la prestation de service jeunes poursuit sa montée en charge en 2021. Plus de 900 structures sont soutenues par les Caf pour 17 millions d'euros.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les Caf financent les points accueil écoute jeunes (Paej). Ces structures de proximité accueillent et accompagnent les jeunes confrontés à des difficultés (scolaires, familiales, etc.). En 2021, 205 Paej sont soutenus par les Caf pour un total de 8,9 millions d'euros... Chaque année, les 900 points de contact (antennes, permanences d'écoute) répartis sur le territoire accueillent 70 000 jeunes et membres de leur famille.

Depuis 2021, le fonds national parentalité (Fnp) finance la création de structures dédiées à l'accompagnement des parents telles que les maisons des familles ou les espaces parents. Ces structures proposent en un lieu unique une palette de réponses en matière de soutien à la parentalité (information, accueil, écoute, accompagnement individuel, groupe de parole, permanences spécialisées, etc.). Les maisons des 1000 premiers jours entrent également dans ce cadre.

Le Fnp est un levier essentiel à la mise en œuvre des actions de soutien à la parentalité organisées dans le cadre des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap). Cafés de parents, groupes de parole, université de parents, semaine de la parentalité... chaque année plus de 10 000 actions sont financées pour un montant total de près de 30 millions d'euros.



SOUTIEN À L'ACCÈS AU LOGEMENT VIA DES FORMES D'HABITAT ADAPTÉ

En 2021, la Cnaf, en partenariat avec la Cnav, a expérimenté le dispositif de cohabitation intergénérationnelle solidaire, formule permettant à un senior de plus de 60 ans d'héberger à son domicile un jeune de moins de 30 ans dans le cadre d'un contrat de cohabitation solidaire. 378 jeunes ont ainsi bénéficié de cette solution d'habitat en 2021.



Aide à domicile : le répit parental désormais possible

Depuis le 1^{er} janvier 2021, toutes les familles relevant du régime général de la Sécurité sociale ayant un enfant à charge de moins de 18 ans ou un enfant à venir, peuvent bénéficier d'une aide d'un an maximum après un diagnostic réalisé à domicile.

Les familles dont un enfant est handicapé ou potentiellement porteur d'un handicap peuvent solliciter une aide pour les accompagner dans leurs démarches parentales.

L'aide à domicile permet désormais aux parents de l'enfant de s'absenter jusqu'à 25 % la période d'intervention afin qu'ils puissent disposer de temps, avec ou sans l'un de leurs enfants. Les familles, qui ont un enfant handicapé ou gravement malade, peuvent bénéficier d'un temps de répit pouvant aller jusqu'à 50 % de la période d'intervention. Ce temps est fixé lors du diagnostic.

Les familles touchées par le décès d'un enfant mieux accompagnées

En 2021, la démarche, qui concerne près de 5000 familles chaque année, est renforcée : amélioration de l'identification des décès d'enfant dans les échanges avec les services d'État civil et communication aux familles, dès l'annonce du décès, sur l'offre de la Branche et les démarches qu'elles doivent accomplir.

Cinq livrets d'information aidant les familles à réaliser leurs démarches sont mis à la disposition des Caf et de leurs partenaires dans le courant 2022.

Soutien à la vie associative et à l'animation de la vie sociale

En 2021, la Cnaf a apporté son soutien à 72 associations nationales partenaires, œuvrant dans les domaines de l'action sociale et familiale en faveur des publics bénéficiaires de l'action des Caf. 4,5 millions d'euros de subvention ont été octroyés. La branche Famille a poursuivi son

soutien et son financement aux centres sociaux et aux espaces de vie sociale, en particulier dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville où 186 nouvelles structures d'animation de la vie sociale ont été créées depuis 2018, notamment dans les collectivités d'Outre-mer.





3

GARANTIR LA QUALITÉ DE SERVICE ET L'ACCÈS AUX DROITS

Pendant cette nouvelle année tout aussi compliquée que la précédente, la qualité de service rendu aux allocataires et l'accès aux droits ont été des priorités pour la Branche.

Des efforts à poursuivre pour améliorer la qualité de service

Les indicateurs de la qualité de service montrent une dégradation des résultats sur les délais moyens de démarche ainsi qu'une régression des taux d'appels traités par rapport à 2020 :

- > délai moyen de démarche des prestations légales : 15,4 jours en 2021 pour 12,1 jours en 2020 (objectif Cog 2021 : < 16,5 jours);
- > délai moyen de démarche des bénéficiaires de minima sociaux : 13,2 jours en 2021 pour

10,4 jours en 2020 (objectif Cog 2021 : < 13 jours);

- > taux d'appels traités par les agents et les serveurs vocaux : 68,8 % en 2021 pour 74,8 % en 2020 (objectif Cog 2021 : 89 %);
- > taux d'appels traités par les agents : 50,8 % en 2021 pour 71,2 % en 2020;
- > part des rendez-vous proposés en moins de 7 jours : 82,6 % en 2021 équivalents aux résultats 2020.

Trois dispositifs pour améliorer l'accès aux droits

Mise en place du service national de lutte contre les fraudes organisées

Afin de lutter contre les fraudes « à enjeux », c'est-à-dire les fraudes massives et organisées, la branche Famille s'est dotée d'une équipe de 30 contrôleurs spécialisés, répartis sur 5 pôles. De profils variés (contrôleur Caf, inspecteur Urssaf, gendarme, banque, etc.), les membres de cette équipe travaillent sur la détection de mécanismes de fraudes si particuliers (en bande organisée, avec un impact financier majeur ou encore déployant de nouveaux dispositifs) qu'ils demandent une approche spécifique.

Leur mission est d'identifier ces schémas de fraude et de permettre à l'ensemble des Caf de lutter efficacement, mais aussi de développer des réseaux partenariaux avec d'autres organismes de protection sociale ou des services de police/gendarmerie, pour une meilleure réponse pénale.

Après un temps de recrutement, de formation et de montée en compétences durant tout 2021, le service est entré dans sa phase opérationnelle en début d'année 2022.

Le déploiement de la « connexion à la personne » (Calp)

Depuis le mois d'octobre 2021, plus de 12 millions d'utilisateurs de la branche Famille ont basculé « à la connexion à la personne » (Calp) sur les canaux numériques (caf.fr, application mobile Caf-Mon Compte). Chaque usager s'identifie désormais grâce à son numéro de Sécurité sociale, un numéro simple et connu de tous. Cette nouvelle connexion s'est également traduite par le passage à FranceConnect, utilisé aujourd'hui par 30 millions de personnes pour accéder aux

démarches administratives en ligne, conformément aux dispositions fixées par le règlement général sur la protection des données (Rgpd).

Enfin, le projet Calp s'inscrit dans le cadre de la trajectoire du nouveau système d'information (Tnsi) qui a pour objectif de se centrer sur la personne et non plus sur le foyer. Il constitue la première brique d'une relation de service plus personnalisée et plus adaptée à chaque usager.



Les Caf, intermédiaires pour le versement des pensions alimentaires

Depuis janvier 2021, dès qu'un des deux parents en fait la demande, et avant même toute situation d'impayé, la Caf, par l'intermédiaire de l'Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (Aripa) devient l'unique interlocuteur pour le versement de la pension pour les enfants, à condition que cette dernière ait été fixée dans un titre exécutoire*. Objectif : prévenir les impayés et lutter contre la pauvreté des familles monoparentales. En effet, sur près d'un million de pensions alimentaires, entre 30 et 40 %

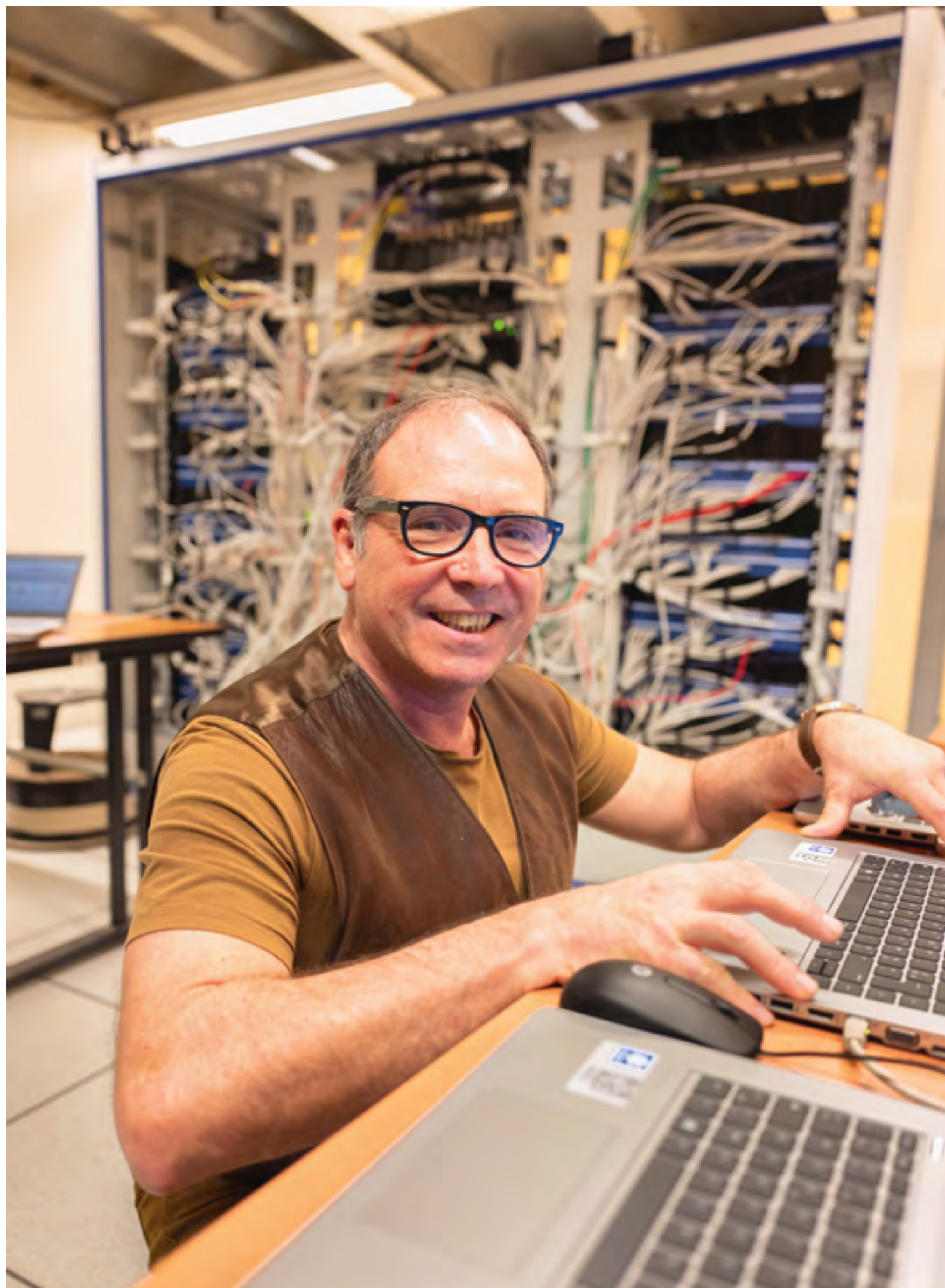
ne sont pas payées ou le sont partiellement. Parallèlement, la branche Famille a lancé son premier parcours usager autour de la séparation, qui concerne 400 000 familles chaque année. Ce parcours a pour objectif de faciliter la vie des personnes séparées par le versement d'aides financières adaptées, un accompagnement par des travailleurs sociaux et l'orientation des parents vers les partenaires locaux avec une attention particulière portée aux victimes de violences intrafamiliales. À la fin 2021, 65 000 demandes ont été traitées par les Caf dont 65 % ont abouti au versement de la pension ou d'une avance sur pension. Le taux de recouvrement des impayés a par ailleurs progressé de 69 % à 73 % entre 2020 et 2021.

* L'Aripa, qui existe depuis 2017, ne pouvait intervenir jusqu'à 2021 qu'en cas d'impayés de la pension alimentaire.

LA MÉDIATION ADMINISTRATIVE : DES DEMANDES EN AUGMENTATION

L'année 2021 a été particulièrement marquée par la publication d'un document posant la doctrine de la branche Famille en matière de médiation : définitions, périmètres, articulation de la médiation avec les autres instances, missions et positionnement du médiateur. Cette lettre précise également les conditions de la réussite de la médiation, en adéquation avec la loi Essoc.

En 2021, les médiateurs des Caf ont reçu 19 481 demandes (contre 16 421 en 2020), provenant majoritairement des allocataires (48 %). Ces saisines sont prioritairement liées à une absence de paiement (32 %) ou à une incompréhension par rapport aux droits (29 %). 30 % des demandes concernent une aide au logement, 19 % le Rsa et 14 % une prestation liée au handicap. 39 % des demandes traitées en médiation par les Caf donnent lieu à révision du dossier, celles-ci ayant généré 11,92 millions d'euros de rappels et 1,57 million d'euros d'indus (remboursement par les allocataires des sommes reçues par erreur), auxquels s'ajoutent 1,28 million d'euros d'indus supprimés.



4

DES RESSOURCES POUR AGIR

Une gestion des finances rigoureuse,
un système d'information en constante évolution,
une démarche d'innovation
et une recherche constante, tels sont les outils
déployés au jour le jour pour répondre aux besoins
des allocataires et remplir les missions
de la branche Famille.

Les comptes de la branche Famille : résultat positif en 2021

Après une année très déficitaire en 2020 (- 1,8 milliard d'euros), la Branche retrouve un résultat positif en 2021 (+ 2,9 milliards d'euros).

Cette évolution résulte pour l'essentiel de l'augmentation que représentent ces produits (+ 3 milliards d'euros), du fait de l'impact sur les produits de cotisations, impôts et taxes, et de la forte reprise de la masse salariale du secteur privé en 2021.

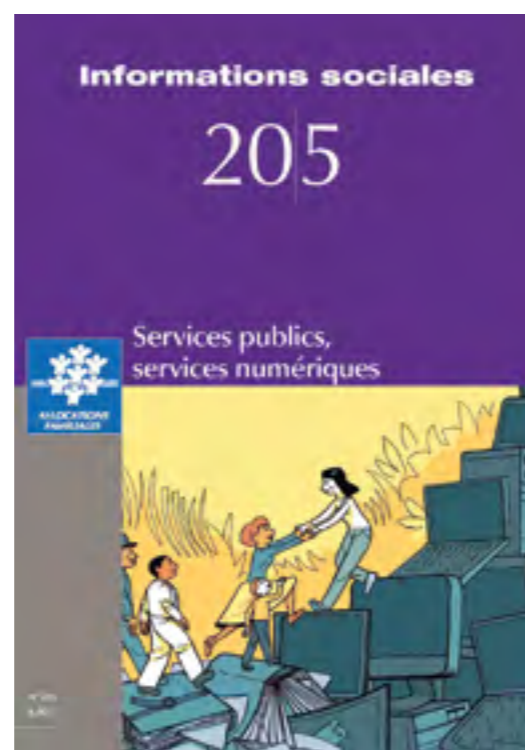


La recherche, des connaissances scientifiques pour l'action publique

La Cnaf conduit et finance des recherches et des évaluations sur les politiques familiales et sociales, ainsi que sur les dispositifs et services proposés par les Caf, accessibles sur le site caf.fr et, pour les données statistiques, sur Cafdata.

Les publications clés en 2021 sont les suivantes :

- > un état des savoirs sur les tout-petits en situation de pauvreté et les structures d'accueil;
- > une recherche sur les dispositifs de soutien à la parentalité et les familles issues de l'immigration;
- > une étude sur les espaces rencontres;
- > le numéro 205 d'*Informations sociales* sur « Écrans, numérique et parentalité »;
- > une enquête sur la perception de l'avenir chez les adolescents;
- > des recherches sur les effets du travail social des Caf (*L'Essentiel* 203 et 204);
- > le numéro 141 de la *Revue des politiques sociales et familiales* sur « Le logement en temps de confinement ».



Une informatique au service des grands projets de la Branche

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le montant des aides personnelles au logement, réévaluées chaque trimestre en tenant compte des revenus des douze derniers mois, est calculé au plus près de la situation de vie des allocataires pour offrir un parcours usager simplifié et plus fiable. Le dispositif de ressources mutualisées (Drm) permet à la Caf de récupérer automatiquement les ressources pour calculer les aides au logement, auprès des organismes partenaires (salaires, prestations sociales telles que le chômage, la retraite ou les indemnités journalières). Cette réforme, qui a constitué un changement technique majeur pour la Dsi, a suscité certaines difficultés dans sa mise en œuvre, tant pour les allocataires que pour les équipes de la Cnaf et des Caf.

La Branche Famille a également mis en production en 2021 de nombreux outils spécifiques à la réforme concernant le nouveau dispositif d'intermédiation financière, notamment un portail de saisie pour les professionnels de justice, un outil de gestion pour les Caf, un espace usager Mon Compte Aripa » accessible depuis le site pension-alimentaire.caf.fr, et enfin la possibilité de proposer le prélèvement automatique aux parents débiteurs y compris pour la gestion de leurs arriérés.

À l'occasion de cette réforme, la Branche Famille a été associée à FranceConnect, qui est désormais ouvert à tout allocataire depuis le mois d'octobre 2021.

DES OUTILS POUR MIEUX TRAVAILLER

Au-delà de la crise sanitaire pendant laquelle les outils Office 365 et en particulier Teams ont permis à la Branche une continuité d'activité et un maintien du lien social, l'enjeu pour la Branche Famille est désormais d'accompagner, à travers la mise à disposition des outils collaboratifs, l'évolution des nouveaux modes de travail.

Le CafLab actif malgré la crise sanitaire

L'année 2021 a été marquée par les contraintes liées à la crise sanitaire. Le CafLab, le laboratoire d'innovation de la Cnaf, a dû suspendre des activités en présentiel comme les séances de créativité, ou certains projets en raison de la mobilisation des directions métiers sur les urgences associées au contexte de la pandémie.

Toutefois, le CafLab a été sollicité pour associer les usagers, soit dans le cadre de consultations sur la plateforme participative La Caf à votre écoute, soit par des séances de créativité sur de nombreux sujets en lien avec l'actualité.

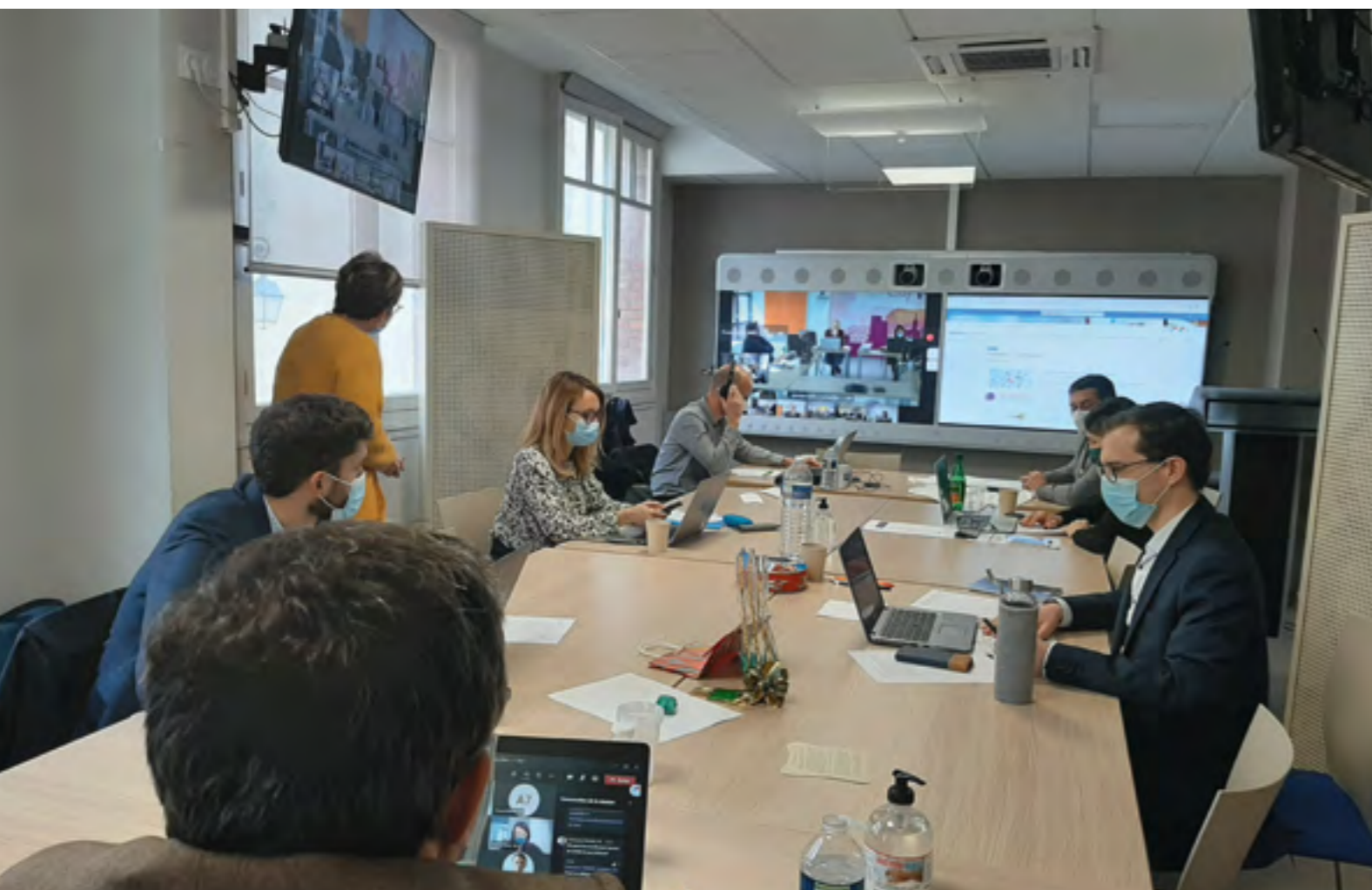
En janvier 2021, un hackathon a rassemblé 10 équipes réunissant 72 participants sur tout le territoire. Les projets qui y ont concouru sont ou vont être développés.

Le CafLab a conduit une expérimentation sur l'utilisation d'une technologie innovante

d'apprentissage basée sur l'intelligence artificielle, *l'adaptive learning*, pour former les personnels d'accueil à l'explication de l'application Caf-Mon Compte. Celle-ci ayant été jugée concluante, l'outil sera généralisé.

L'activité du CafLab aux côtés des Caf pour soutenir les dynamiques d'innovation dans le réseau a été renforcée. Il anime désormais une communauté des innovateurs, active et étoffée de 92 membres, les deux-tiers des Caf ayant désigné un correspondant.

Enfin, dans le cadre de la préparation de la Cog, une consultation est lancée auprès des jeunes, en s'appuyant sur des classes mobilisées par l'École nationale supérieure de Sécurité sociale (En3s) dans le cadre de l'opération Une saison avec la Sécu. Les résultats, connus à la fin mars 2022, pourront être versés aux travaux d'élaboration de la Cog.



GLOSSAIRE

Aah : Allocation aux adultes handicapés

Acm : Accueil collectif de mineurs

Aeeh : Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

Af : Allocations familiales

Aiss : Association internationale de Sécurité sociale

Alf : Allocation de logement familiale

Als : Allocation de logement sociale

Apl : Aide personnalisée au logement

Aripa : Agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires

Ars : Allocation de rentrée scolaire

Ca : Conseil d'administration

Caf : Caisse d'Allocations familiales

Calp : Connexion à la personne

Ccmsa : Caisse centrale de la Mutualité sociale agricole

Ccss : Caisse commune de Sécurité sociale

Clas : Contrat local d'accompagnement à la scolarité

Cmg : Complément de libre choix du mode de garde

Cnaf : Caisse nationale des Allocations familiales

Cnam : Caisse nationale d'Assurance maladie

Cnav : Caisse nationale d'Assurance vieillesse

Cog : Convention d'objectifs et de gestion

Csg : Contribution sociale généralisée

Ctg : Convention territoriale globale

Dsi : Direction des systèmes d'information

Esip : Plateforme européenne des institutions de protection sociale

Essoc : État au service d'une société de confiance

Fnas : Fonds national d'action sociale

Fng : Fonds national de gestion

Fnp : Fonds national parentalité

Fse : Fonds social européen

Hcfea : Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge

Mam : Maisons d'assistantes maternelles

Paej : Point accueil écoute jeunes

Paje : Prestation d'accueil du jeune enfant

Pifss : Projet de loi de financement de la Sécurité sociale

Prepare : Prestation partagée d'éducation de l'enfant

Ram : Relais d'assistantes maternelles

Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

Reif : Représentation des institutions françaises de Sécurité sociale auprès de l'Union européenne

Rpe : Relais petite enfance (anciennement relais d'assistantes maternelles - Ram)

Rsa : Revenu de solidarité active

Rso : Revenu de solidarité Outre-mer

Tnsi : Trajectoire du nouveau système d'information



Caisse nationale des Allocations familiales
32 avenue de la Sibelle
75685 Paris Cedex 14
www.caf.fr
www.monenfant.fr